

Ecole

Nom :	ESTP - Grande école d'ingénieurs de la construction
Sigle :	ESTP
Type :	Privé
Académie :	Créteil
Sites de l'école :	Cachan, Troyes, Dijon, Orléans, Aix-en-Provence

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

N/A

Objet de la demande d'accréditation

Diplôme : Bachelor en Sciences et Ingénierie
Spécialité(s) : Génie civil et Travaux publics
Voie(s) : FISA
Site(s) : Aix-en-Provence

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par ESTP - Grande école d'ingénieurs de la construction ;
- Vu le rapport établi par Pascal TRIBOULOT (membre de la CTI, rapporteur principal), Laurent MAHIEU (expert), Quentin DREZE (expert international), Louise BALTES (experte élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 18-19 novembre 2025 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Première accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Bachelor en Sciences et Ingénierie, spécialité Génie civil et Travaux publics, en partenariat avec ECIR, sur le site de Aix-en-Provence	Formation initiale sous statut d'apprenti	2026	2027-2028

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Constituer une équipe pédagogique en veillant à un taux d'encadrement conforme aux exigences du référentiel Bachelor, sur le site d'Aix-en-Provence.

Pour le diplôme de Bachelor sur le site d'Aix-en-Provence

- Veiller à une organisation pédagogique fluide entre le campus de l'ENSAM et le site de l'ECIR ;
- Donner une lisibilité de l'activité recherche des enseignants-chercheurs du site d'Aix-en-Provence dans le cadre du laboratoire d'accueil de l'ENSAM ;
- Finaliser le livret d'apprentissage en intégrant les activités dans les blocs de compétences ;
- Mettre en place un suivi analytique du futur recrutement d'apprentis ;
- Promouvoir l'intégration des apprentis sur le campus de l'ENSAM.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 18 novembre 2025.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 09 décembre 2025.

La Présidente
Claire PEYRATOUT

